

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 21 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 juin 2022.

Présents Titulaires : 31

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Bernard BOUTON, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain BODERIOU à Françoise PIZZINI, Nadine BOUVET à Gilles MENEGHETTI, Hervé CAMINEL à Laurent FARRUGIA, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Clarisse HEULLAND à Marie-Agnès DETAILLEUR, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Rodolphe PORTOLES à Sandrine LAGARDE, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Madame Pauline FORESTIE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE : UNANIMITE

DELIBERATION N° 164/06/2022 : MONTANT DES REDEVANCES D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PRATIQUEES POUR LE FESTIVAL MONTAUBAN EN SCENES 2022

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- fixer le montant de la part fixe de la redevance d'occupation des espaces de buvettes et restaurant de l'édition 2022 du Festival Montauban en Scènes, tel qu'indiqué ci-dessus,
- dire que Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

AFFICHE LE :

2 2 JUIN 2022

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 21 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 juin 2022.

Présents Titulaires : 31

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Nadine BON, Bernard BOUTON, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Arnaud HILION, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI.

Absents ayant donné pouvoir : 10

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain BODERIOU à Françoise PIZZINI, Nadine BOUVET à Gilles MENEGHETTI, Hervé CAMINEL à Laurent FARRUGIA, Colette ESNAULT à Stéphanie OLIVE, Paul GRAND à Christian MOULIS, Clarisse HEULLAND à Marie-Agnès DETAILLEUR, Véronique LAGARRIGUE à Marie-Claude BERLY, Rodolphe PORTOLES à Sandrine LAGARDE, Claude VIGOUROUX à Bernard PAILLARES.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Lucie FOURNEL, Stéphane GONZALEZ, Jean-Louis IBRES, Paulette MULLER-DUPONT, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Madame Pauline FORESTIE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE : UNANIMITE

DELIBERATION N° 127/06/2022 : DESIGNATION DANS UN ORGANISME EXTERIEUR - PROPOSITION DE VOTE A SCRUTIN PUBLIC

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver, à l'unanimité, de procéder à cette désignation qui vous est soumise durant cette séance, à main levée.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 128/06/2022 : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE TRANSPORTS MONTALBANAIS (SEMTM) - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU GRAND MONTAUBAN

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Bernard BOUTON, représentant du Grand Montauban au sein de la Société d'Economie Mixte Transports Montalbanais (SEMTM).

ADOPTEE PAR 38 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 129/06/2022 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - BILAN DES TRAVAUX 2021

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- prendre acte du présent rapport et de la tenue de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 130/06/2022 : CO-FINANCEMENT D'UNE ETUDE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION D'UN ITINERAIRE TOURISTIQUE FLUVIAL ET FLUVESTRE EN TARN ET GARONNE

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à finaliser la mise au point du projet de convention de financement d'une étude stratégique pour le développement et la valorisation d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre en Tarn et Garonne,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer ladite convention de financement,
- accepter la participation financière du Grand Montauban à hauteur de six mille euros (6 000€).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 131/06/2022 : BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LE GRAND MONTAUBAN EN 2021

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par le Grand Montauban pendant l'année 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 132/06/2022 : CESSION PAR LE GMCA DU MACRO-LOT V 10 CADASTRE CK 747 SITUE CHEMIN DE SAINT PIERRE SUR LA ZAC DE BAS-PAYS AU PROFIT DU GROUPE GGL TERRITOIRES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- valider la cession de la parcelle cadastrée CK n° 747 en zone AU2, d'une superficie d'environ 20 441 m² située le long du Chemin de Saint Pierre au sein de la ZAC de Bas Pays au Groupe GGL Territoires, représenté par Monsieur RUBY, domicilié au 111 place Pierre Duhem 34935 Montpellier Cedex 9, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix total, participations incluses, de 800 000 euros hors taxes, dans les conditions définies ci-avant,
- autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes nécessaires à la régularisation de la vente (y compris le compromis de vente ou sous seing privé, la constitution de servitude, l'acte notarié définitif, la mise en œuvre de la clause résolutoire, la mise en œuvre de la condition suspensive dont la constatation de sa non-réalisation, la constatation de la caducité du compromis, la prorogation et plus généralement tous les actes d'exécution et de suivi du compromis ou de l'acte de vente...).

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 133/06/2022 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- créer les emplois permanents tels que définis ci-dessus,
- autoriser le recrutement sur ces emplois permanents d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire,
- dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 134/06/2022 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES AU SEIN DE LA DIRECTION VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- créer l'emploi permanent tel que défini ci-dessus,
- autoriser le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire,

- dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 135/06/2022 : CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT D'ACCUEIL ET D'ENTRETIEN VACATAIRES AU SEIN DU SERVICE GENS DU VOYAGE

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- créer les emplois de vacataires, tels que définis ci-dessus,
- fixer la rémunération horaire à 10.85 € bruts,
- inscrire les crédits nécessaires au budget,
- donner tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer les documents et actes afférents à cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 136/06/2022 : CREATION DES EMPLOIS TEMPORAIRES AU POLE ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- créer les emplois, tels que définis ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement d'agents contractuels sur les emplois tels que définis, et à signer les contrats correspondants,
- dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 137/06/2022 : INDEMNITE FORFAITAIRE DE FRAIS DE DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- fixer les modalités d'attribution de l'indemnité forfaitaire de frais de déplacements à l'intérieur de la résidence administrative, telles que présentées ci-dessus,
- dire que cette délibération abroge et remplace la délibération n°147/10/2016 du 27 octobre 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 138/06/2022 : FINANCEMENT HABITAT PRIVE - CONVENTION DE PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU GRAND MONTAUBAN - AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver l'avenant à la convention PIG du Grand Montauban, ayant pour objet la prolongation du PIG pour une année supplémentaire, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de PIG précisant les financements et définissant les engagements réciproques de l'Etat, l'ANAH, le Grand Montauban et les différents partenaires, ainsi que tous les documents liés au dispositif,
- dire que les crédits sont prévus aux budgets de l'année concernée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 139/06/2022 : GARANTIE D'EMPRUNT - FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME - ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT COLLECTIF SITUE 15 AVENUE DU 11EME REGIMENT D'INFANTERIE A MONTAUBAN

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- autoriser Madame la Présidente du Grand Montauban ou son représentant à garantir le prêt N°134952 à hauteur de 60 % entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Foncière d'Habitat et Humanisme pour l'acquisition-amélioration d'un logement collectif situé 15 avenue du 11ème Régiment d'Infanterie à Montauban.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 140/06/2022 : OPAH-RU : "VIVRE LA VILLE" 2019-2024 - ATTRIBUTION DE PRIMES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- accepter de verser ces primes accordées dans le cadre des actions d'accompagnement de l'OPAH-RU « Vivre la Ville », conformément au tableau annexé à la présente délibération,

- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 141/06/2022 : PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL - ATTRIBUTION DE PRIMES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- accepter de verser les 13 primes présentées ci-dessus et conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- approuver la modification de la délibération n°31 du 17 février 2022, telle que présentée dans le tableau en annexe.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 142/06/2022 : CONVENTIONS ENTRE LE GMCA ET ECOLOGIC RELATIVES A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTE SEPARÉE DES ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS DE PLEIN AIR ET DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver la convention pour les ASL (Articles de Sport et de Loisirs de plein air) et la convention pour les ABJ Thermiques (articles de bricolage et de Jardin Thermique) avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour la collecte séparée de ces 2 flux d'objets spécifiques,
- autoriser Madame la Présidente à signer ces conventions, telles qu'annexées à la présente délibération,
- inscrire la recette au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 143/06/2022 : CONTRATS TERRITORIAUX ENTRE LE GMCA ET ECO-MOBILIER RELATIFS A L'ORGANISATION ET AU SOUTIEN DE LA COLLECTE SEPARÉE DES JOUETS ET DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver les contrats territoriaux avec l'éco organisme Eco-Mobilier pour la collecte séparée des jouets et des articles de bricolage et de jardin (catégorie 3 et 4),
- autoriser Madame la Présidente à signer ces contrats territoriaux, tels qu'annexés à la présente délibération,
- inscrire la recette au budget.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 144/06/2022 : SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO CARGO

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- accepter de verser les subventions sollicitées pour l'achat d'un vélo cargo neuf, conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 145/06/2022 : ATTRIBUTION DES CHEQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- pour le marché de concession de service public de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et de concession des services publics d'assainissement et des eaux pluviales urbaines :
 - autoriser l'attribution de chèques eau pour un montant total de 5 488,88 € TTC,
 - autoriser l'attribution de chèques assainissement pour un montant total de 377,89 € TTC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 146/06/2022 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE JEUNESSE DE LA ROSERAIE

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver le nouveau règlement intérieur du Pôle Jeunesse de la roseraie, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 147/06/2022 : MODIFICATION DU CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE DU GRAND MONTAUBAN

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver la constitution du CLJ de jeunes résidents, étudiants ou travaillant sur le Grand Montauban,
- valider les nouvelles tranches d'âges,
- valider le mode de recrutement,
- valider la mise en place de rencontres trimestrielles avec Madame la Présidente ou son représentant, en sus des séances plénières,
- valider la charte du Conseil Local de la Jeunesse amendée, telle qu'annexée à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer la charte.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 148/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 149/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe des Transports Urbains du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 150/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe Pépinière d'Entreprises du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 151/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe ZAC Multi-Sites Quartier Est du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 152/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC BAS PAYS

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe ZAC Bas Pays du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 153/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe assainissement collectif du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 154/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe assainissement non collectif du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 155/06/2022 : COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Communautaire, déclare que le compte de gestion relatif au Budget Annexe Eau du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE PAR 41 VOIX POUR ET ABSTENTIONS : 3.

DELIBERATION N° 156/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président,
- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2021 – Budget Principal,
- adopter le Compte Administratif 2021 du Budget Principal du Grand Montauban Communauté d'Agglomération, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 157/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 158/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 159/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 160/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAC BAS PAYS

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,

- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 161/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 162/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence de du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 163/06/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- adopter les résultats de l'exercice 2021,
- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable,
- en dehors de la présence du Président, arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopter le Compte Administratif 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 39 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE

DELIBERATION N° 165/06/2022 : FESTIVAL DES LANTERNES - PACK PARTENAIRE / SPONSORING / MECENAT

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- approuver les tarifs, tels que présentés ci-dessus,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter des partenaires, sponsors et mécènes pour le Festival des Lanternes 2022 - 2023,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et conventions conclus (pack partenaire, sponsoring et mécénat) avec des partenaires publics ou privés dans le cadre de ce Festival,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à faire appel au bénévolat dans le cadre de ce Festival.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 166/06/2022 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Communautaire a décidé de :

- prendre acte des décisions prises par la Présidente conformément au tableau ci-dessous.

PREND ACTE

AFFICHE LE :

24 JUIN 2022